

LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ET DES MÉTIERS POTENTIELLEMENT TOUCHÉS PAR L'OBLIGATION DE TRAVAILLER LE 25 DÉCEMBRE OU LE 1^{er} JANVIER



Agriculture, foresterie, pêche et chasse

- Éleveurs de bétail
- Agriculteurs (production pendant toute l'année)

Arts, spectacles et loisirs

- Personnel des :
 - Cinémas
 - Casinos
 - Salles de spectacle
- Personnel des stations de ski et des parcs
- Personnel responsable de l'organisation d'événements :
 - Photographes, musiciens, organisateurs d'événements, etc.

Autres services (sauf les administrations publiques)

- Personnel des organismes religieux
- Personnel des services de soins personnels et de blanchissage :
 - Salons de coiffure et d'esthétique

Commerce de détail

- Personnel des :
 - Dépanneurs, stations-service, pharmacies, etc.
 - Magasins d'alimentation de petite surface
 - Commerces d'aéroports et de gares

Fabrication

- Personnel des usines de fabrication des aliments (produits laitiers, industrie avicole, etc.)
- Personnel de certaines usines de production

Hébergement, services de restauration et débits de boisson

- Personnel des :
 - Hôtels, restaurants, traiteurs et bars

Industrie de l'information et industrie culturelle

- Personnel des entreprises de télécommunication (p. ex. : télévision, radio, journaux) :
 - Journalistes, chercheurs, caméramans, chefs d'antenne, techniciens de son, etc.

Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement

- Personnel des services d'entretien
- Concierges d'immeubles
- Personnel des entreprises de déneigement
- Personnel du corps policier
- Pompiers
- Personnel de sécurité
 - Préposés à la logistique et agents de transport de valeurs, agents de sécurité, etc.

Services publics

- Personnel des centrales d'énergie (barrage, etc.)
- Répartiteurs
- Ouvriers :
 - Monteurs de lignes
 - Techniciens des compagnies d'électricité, de téléphonie, de gaz naturel, etc.

Soins de santé et assistance sociale

- Personnel des centres hospitaliers
 - Personnel d'entretien, de cafétéria, à l'accueil, etc.
- Professionnels des centres hospitaliers
 - Médecins, infirmiers, etc.
- Ambulanciers
- Répartiteurs du 911
- Bénévoles
- Personnel des centres pour personnes âgées
- Personnel des services communautaires d'alimentation et d'hébergement (banques alimentaires, soupes populaires, hébergement à court terme pour victimes de violence familiale, sans-abri, fugueurs)
- Personnel des services d'urgence

Transport et entreposage

- Chauffeurs de transport en commun
- Chauffeurs de taxi
- Pilotes, agents de bord, etc.
- Personnel de soutien au transport (contrôle de la circulation aérienne, aiguillage de chemins de fer, activités portuaires, remorquage de véhicules automobiles, chargement et déchargement de camions, déneigement des routes et des ponts, pesage de camions, signalisation)
- Personnel des douanes
- Chauffeurs de camion (livraison, transport de marchandises, etc.)

Autres

- Personnel de l'armée

CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

WWW.PORTAILRH.ORG